## Les ludothèques du Pays d'Orthe et Arrigans

et du Tourisme de la communauté de communes du

Pays d'Orthe et Arrigans

et ARRIGANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Atelier des jeux et jouets - Maison du temps libre à Pouillon

L' Amuse d'Orthe - Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à Peyrenorade

www.pays-orthe-arrigans.fr

## CONVENTION PRET DE JEUX SURDIMENSIONNES

Entre : L'emprunteur : Contact tél :	
<b>Et :</b> La ludothèque,, représentée  Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.  Contact tél :	
<u> Article premier – Objet</u> :	
Cette convention a pour objet le prêt de jeux surdimensionnés Arrigans, situées à Pouillon et à Peyrehorade.	appartenant au service ludothèques du Pays d'Orthe et
<u> Article deuxième – Choix du matériel :</u>	
Le choix des jeux se fera par l'emprunteur sur présentation disponibilité du matériel.	d'un catalogue par la ludothécaire, en fonction de la
<u> Article troisième – Les prêts :</u>	
Les dates, jours et lieux de prêts seront fixés en commun ac demande et les besoins de chacun. Cette période de prêt <b>est fi</b> <b>de 200 euros (chèque à l'ordre du Trésor Public)</b> et périmètre communautaire (siège social de l'emprunteur localis <b>de ce périmètre.</b>	xée à 8 jours maximum avec un dépôt de caution c un coût d'emprunt de 8 euros par jeu dans le
<u> Article quatrième – Utilisation du matériel :</u>	
Un inventaire des jeux, de leur contenu, ainsi que la vérificatio prêt, selon la fiche de prêt de jeux, qui devra être signée lors du Les jeux constatés dégradés lors de leur restitution, devront décrites dans le règlement intérieur des ludothèques.	retrait des jeux.
Article cinquième – Durée de convention : La présente convention est valable pour la durée de l'emprunt.	
Fait à Peyrehorade, le	Fait à
Madame Valérie Bréthous	L'emprunteur,
Vice-Présidente en charge du Patrimoine, de la	